

COMMERÇANT AMBULANT**Entrepreneur individuel ou Micro-Entrepreneur****DEMANDE INITIALE DE CARTE D'AMBULANT****Si la demande est déposée en même temps que le dossier de création d'entreprise**

- Copie de l'imprimé P0 qui vaut déclaration de la demande de carte

Si la demande est déposée séparément du dossier de création d'entreprise

- Formulaire Cerfa de déclaration d'une activité ambulante

Dans tous les cas

- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité récente en couleur
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation...). Si l'exploitant est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge

NATIONALITE FRANCAISE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE**(Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)**

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par l'exploitant
- Pour les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, copie de la carte portant la mention « communauté européenne » d'une validité de 10 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence

PERSONNE N'AYANT NI DOMICILE NI RESIDENCE FIXE

- Copie du titre de circulation à jour

DEMANDE DE MISE A JOUR DE LA CARTE

- Formulaire Cerfa de déclaration d'une activité ambulante
- Extrait Kbis modifié de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité récente en couleur
- Le cas échéant, pouvoir pour le mandataire

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE

- Formulaire Cerfa de déclaration d'une activité ambulante
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité récente en couleur
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation...). Si l'exploitant est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge
- Le cas échéant, pouvoir pour le mandataire

NATIONALITE FRANCAISE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE

(Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par l'exploitant
- Pour les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, copie de la carte portant la mention « communauté européenne » d'une validité de 10 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence

PERSONNE N'AYANT NI DOMICILE NI RESIDENCE FIXE

- Copie du titre de circulation à jour

DEMANDE DE DUPLICATA DE LA CARTE

- Formulaire Cerfa de déclaration d'une activité ambulante
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestation sur l'honneur de perte ou récépissé de déclaration de vol ou carte d'ambulant détériorée

NATIONALITE FRANCAISE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE

(Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par l'exploitant
- Pour les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, copie de la carte portant la mention « communauté européenne » d'une validité de 10 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence

PERSONNE N'AYANT NI DOMICILE NI RESIDENCE FIXE

- Copie du titre de circulation à jour

COÛT

DANS TOUS LES CAS

- Un règlement de 30 € à l'ordre de la CCI RS